

Conseil municipal

Compte rendu de la séance du 29 janvier 2015



ORDRE DU JOUR

Préambule : désignation d'un secrétaire de séance

Préambule : approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 9 décembre 2014

1. Prolongation du contrat d'alimentation en eau potable
2. Prolongation du contrat d'assainissement
3. Approbation du compte-rendu de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges
4. Approbation du procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements entre la Commune d'Aubusson et la Communauté de communes Creuse Grand Sud suite au transfert de la compétence « politique de l'enfance et de la jeunesse »
5. Convention avec le Conseil général de la Creuse relative à la mise à disposition d'une partie de terrain du Centre culturel et artistique Jean Lurçat
6. Création d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun avec le CCAS et la Régie des transports
7. Point d'avancement de la mise en place d'une mutuelle communale
8. Questions diverses

Nombre de conseillers	En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 25
Etaient présents	Michel MOINE, Jean-Pierre LANNET, Gilles PALLIER, Nicole DECHEZLEPRETRE, Jean-Claude VACHON, Mireille LEJUS, Michel DIAS, Isabelle PISANI, André RENAUX, Marie-Antoinette BORDERIE, Brigitte LEROUX, Jean-Louis DELARBRE, Françoise PINEAU, Pascal FANNECHERE, Catherine MALGAUD, Jean-Marie MASSIAS, Bertha Louisa GUERRE, Martine SEBENNE, Bernard CHIRAC, Marie-Claude GUYONNET, Mathieu CHARVILLAT
Excusés ayant donné procuration	Rolande LEONARD, Michelle COLLETTE, Stéphane DUCOURTIOUX, Louis SIMOES
Absents excusés	Thierry ROGER, Corinne PELLANGEON

Préambule

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Michel MOINE

M. FANNECHERE est désigné secrétaire de séance.

Préambule

Objet : Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Rapporteur : Monsieur Michel MOINE

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 9 décembre 2014. **Compte rendu adopté à l'unanimité.**

1

Objet : Prolongation du contrat d'alimentation en eau potable
Rapporteur : Monsieur Gilles PALLIER

Monsieur le Rapporteur présente le rapport relatif au sujet traité. Madame GUERRE s'interroge sur le risque indemnitaire mentionné en page 3. Monsieur le Maire indique qu'il est équivalent à deux années de prestation. Madame GUERRE demande s'il est possible d'inclure dans le contrat une clause de résiliation anticipée. Monsieur le Maire explique qu'il ne pourra répondre que lorsque l'étude d'audit aura été menée. Il ajoute que globalement la commune s'oriente vers des situations plus favorables, et qu'après le rendu de l'étude, la commune consultera des entreprises. A la suite de cette consultation, le sujet sera à nouveau traité en conseil municipal.

Madame GUERRE demande ce qu'il adviendra de certains des tuyaux rouillés du réseau. Monsieur le Maire répond que cela relève des obligations du prestataire ; il ajoute qu'il faut reconnaître que le prestataire a largement amélioré les réseaux depuis quelques années.

Monsieur le Maire termine en expliquant qu'il s'agit désormais de se mettre à armes égales avec les outils juridiques des grands groupes, d'où le recours à cet audit mené par ESTELIA.

Monsieur le Maire conclut en indiquant avoir sollicité le Directeur Départemental des Finances Publiques afin qu'il émette un avis sur l'échéance du contrat telle que convenue entre les parties, soit le 27 novembre 2016.

Dans l'attente de cet avis, il propose au conseil municipal d'entériner les deux possibilités qui peuvent se présenter :

- ***En cas d'avis favorable rendu par le directeur départemental des finances publiques*** : le conseil municipal entérine la prolongation du contrat jusqu'à son échéance, soit le 27 novembre 2016
- ***Sinon*** le conseil municipal peut prolonger le contrat sous motif d'intérêt général (article 40-a/b de la loi no 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de procédures publiques concernant une prolongation de délégation de service public) pour une durée maximale de 1 an, soit jusqu'au 3 février 2016 afin de compléter la procédure déjà engagée (audit de la délégation, choix du mode de gestion et mise en place du futur mode de gestion)

► **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

ENTERINE les deux possibilités telles que présentées,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

2

Objet : Prolongation du contrat d'assainissement
Rapporteur : Monsieur Gilles PALLIER

Monsieur le Rapporteur présente le rapport relatif au sujet traité.

Monsieur le Maire conclut en indiquant avoir sollicité le Directeur Départemental des Finances Publiques afin qu'il émette un avis sur l'échéance du contrat telle que convenue entre les parties, soit le 31 décembre 2016.

Dans l'attente de cet avis, il propose au conseil municipal d'entériner les deux possibilités qui peuvent se présenter :

- **En cas d'avis favorable rendu par le directeur départemental des finances publiques** : le conseil municipal entérine la prolongation du contrat jusqu'à son échéance, soit le 31 décembre 2016.
- **Sinon** le conseil municipal peut prolonger le contrat sous motif d'intérêt général (article 40-a/b de la loi no 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de procédures publiques concernant une prolongation de délégation de service public) pour une durée maximale de 1 an, soit jusqu'au 3 février 2016 afin de compléter la procédure déjà engagée (audit de la délégation, choix du mode de gestion et mise en place du futur mode de gestion).

► **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

ENTERINE les deux possibilités telles que présentées,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

3

Objet : Approbation du compte-rendu de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges
Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LANNET

Monsieur le Rapporteur donne lecture du rapport relatif à l'approbation du compte-rendu de la CLET qui s'est tenue le 16 décembre 2014.

► **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

D'APPROUVER le rapport d'évaluation des charges transférées établi par la CLECT le 16 décembre 2014,

D'AUTORISER M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

4

Objet :

Approbation du procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements entre la Commune d'Aubusson et la Communauté de communes Creuse Grand Sud suite au transfert de la compétence « politique de l'enfance et de la jeunesse »

Rapporteur :

Monsieur Jean-Pierre LANNET

Monsieur le Rapporteur donne lecture du rapport relatif à l'approbation du PV de mise à disposition de biens et équipements suite au transfert de la compétence « politique de l'enfance et de la jeunesse ».

Madame GUERRE s'interroge sur son article 4 et sur la possibilité de la Communauté de communes à entreprendre des travaux dont la démolition sur les bâtiments concernés. Monsieur le Maire répond que la Communauté de communes devra préalablement demander l'autorisation à la Commune.

Monsieur DIAS demande comment vont s'organiser les services cantine et accueil de loisirs dans le cadre de ce transfert. Monsieur le Maire indique que des conventions viendront encadrer ces prestations.

Madame SEBENNE demande si le fait que soient évoqués dans l'article 4 des travaux signifie qu'un projet est envisagé sur ces sites. Monsieur le Maire répond qu'aucun projet n'est à l'étude actuellement mais qu'il est important de tout prévoir.

Monsieur MASSIAS demande si, au regard de l'ensemble des transferts de charges vers l'intercommunalité, une baisse des impôts est envisagée pour la Commune. Monsieur le Maire le confirme, indique que c'est un engagement de mandat mais rappelle que si la Commune perd des dépenses, elle en transfère également les recettes.

► **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son délégué à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements correspondants.

5

Objet :

Convention avec le Conseil général de la Creuse relative à la mise à disposition d'une partie de terrain du Centre culturel et artistique Jean Lurçat

Rapporteur :

Monsieur Gilles PALLIER

Monsieur le Rapporteur donne lecture des éléments du rapport. Madame GUERRE demande qui sera responsable de l'entretien des circulations de ce nouvel aménagement.

Monsieur le Maire répond que depuis plusieurs années, c'est la Commune qui entretient cet espace, donc cela sera toujours le cas.

► **A l'unanimité, le conseil municipal délibère et décide :**

D'APPROUVER les termes de la convention avec le Conseil général de la Creuse relative à la mise à disposition d'une partie de terrain du Centre culturel et artistique Jean Lurçat,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention.

6

Objet : Création d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun avec le CCAS et la Régie des transports

Rapporteur : Monsieur Michel MOINE

Monsieur le Maire présente les éléments du rapport concerné et propose :

- De créer un comité technique commun à la commune, au CCAS et à la régie des transports d'Aubusson.
- De fixer un nombre de représentants du personnel au CHSCT égal à celui du Comité technique, soit 5 titulaires et autant de suppléants.
- De maintenir le paritarisme au sein de ce Comité hygiène, sécurité et conditions de travail et ainsi de fixer le nombre de représentants de la collectivité au CHSCT à 5 titulaires et autant de suppléants.

► **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

DE CREER un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail compétent pour les agents de la Commune, de la Régie des transports et du CCAS,

DE FIXER le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et autant de suppléants),

DE DECIDER du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'entité « commune + régie des transports + ccas » égal à celui des représentants du personnel.

7

Objet : Point d'avancement de la mise en place d'une mutuelle communale

Rapporteur : Madame Isabelle PISANI

Madame PISANI rappelle les avancées sur le dossier de la mutuelle communale.

Madame PISANI précise en particulier que les personnes les plus concernées sont les travailleurs pauvres. Elle ajoute qu'elle est désormais dans l'attente du retour d'un cabinet de consultants.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite avoir la possibilité de travailler avec les mutuelles présentes à Aubusson.

Monsieur CHARVILLAT expose la pertinence d'un travail à l'échelle départementale. Monsieur le Maire le confirme tout en précisant attendre les contours précis des futures compétences départementales pour écrire au Président du Conseil général.

Monsieur CHARVILLAT précise que le potentiel serait plus important à une échelle départementale. Monsieur le Maire lui donne raison, confirmant qu'il s'agit du principe des « class action », soit des regroupements mus par un intérêt commun à agir.

Monsieur CHARVILLAT relate l'exemple d'un jeune retraité de 60 ans rencontré la semaine dernière et dont la cotisation mutuelle mensuelle s'élève à 220 €.

Monsieur le Maire répond qu'il est dans l'attente du travail du bureau d'études et incite Monsieur MASSIAS à se faire l'avocat de ce projet auprès du Conseil général.

Madame SEBENNE indique qu'avec l'obligation dès 2016 pour les employeurs de proposer une mutuelle à leurs salariés, la part des non assurés devrait baisser.

Monsieur CHARVILLAT demande à ce que son groupe soit associé aux travaux menés sur ce sujet. Monsieur le Maire lui répond que c'est précisément ce qu'il fait à cet instant.

Monsieur CHARVILLAT interpelle ensuite Monsieur le Maire sur le prix de rachat des terrains dans le cadre de l'élargissement de la Rue Louise Bourgeois. Il évoque le cas d'un riverain dont la clôture va disparaître avec ces travaux. Monsieur le Maire répond que le prix de 10 € / m² inclut le prix d'une éventuelle clôture pour les vendeurs.

Monsieur CHARVILLAT interroge ensuite Monsieur PALLIER sur le coût de la LGV, difficile à assumer selon lui. Il demande à Monsieur PALLIER quelle est sa position sur la DUP récemment signée.

Monsieur PALLIER répond que la position de la Région Limousin est connue de tous. Il ajoute que sa position de conseiller régional creusois est de presser le travail sur le renforcement des réseaux et liaisons creusoises. Il ajoute que la LGV sera probablement démarrée dans de nombreuses années, mais qu'en attendant lui veut développer la ligne POLT.

Monsieur PALLIER indique que la Creuse n'est pas oubliée car une ligne Felletin-Aubusson-Clermont Ferrand va être créée. Il ajoute qu'il lui semble aberrant d'opposer LGV et POLT et que sans la perspective de la LGV, il n'y aurait plus aucun effort porté sur la ligne POLT et que cela condamnerait La Souterraine. Monsieur PALLIER complète son intervention en précisant que des financements sont disponibles pour la LGV et uniquement la LGV et qu'il est indispensable de s'en saisir, ces crédits n'étant pas fongibles vers le POLT.

Monsieur MASSIAS interroge ensuite Monsieur PALLIER sur la ligne Bordeaux-Lyon. Monsieur PALLIER répond que deux possibilités s'offrent au Limousin en la matière mais que pour l'une des options, l'Auvergne a refusé de financer sa partie.

Madame GUERRE demande si l'entretien du site de la Roseraie est toujours effectué. Monsieur le Maire répond que cette roseraie a été transformée en jardin public et qu'il est entretenu régulièrement. Madame GUERRE indique que les aînés tiennent à cet espace et trouve dommage de ne pas y mettre d'autres fleurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.